



☎ 02 38 92 40 72

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 045-214502304-20240606-402024-DE

EXTRA
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Pierre BADER, Sarah BADER.

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 11

Objet : Subvention versée à l' U.S. Lorris Football

Délibération n° 40/2024

Madame le Maire expose que chaque année sont versées des subventions aux associations locales, dès lors que celles-ci comptent des Nucériens parmi leurs adhérents, sur une base de 20 € par nucérien mineur pour les clubs sportifs et culturels.

Madame le Maire précise que, lors de la séance du 11 avril dernier, le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer des subventions à des associations qui avaient déposé un dossier complet en Mairie. Le dossier du Club de Football de Lorris ne nous était pas encore parvenu.

Depuis, le dossier est arrivé complet en Mairie (14 licenciés habitant la commune de Noyers) et a été étudié par la Commission Finances qui propose de verser à ladite association un montant de 280 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition comme suit :

- U.S. Lorris Football : 280 € (11 voix pour)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN.